

Conférence générale

GC(53)/INF/5

14 juillet 2009

Distribution générale

Français

Original : Anglais

Cinquante-troisième session ordinaire

Point 13 de l'ordre du jour provisoire
(GC(53)/1)

Amendement de l'article XIV A du Statut

Rapport du Directeur général

1. Le 1^{er} octobre 1999, à sa 43^e session ordinaire, la Conférence générale a approuvé, dans la résolution GC(43)/RES/8, un amendement de l'article XIV A du Statut de l'Agence. En 2004, le Secrétariat a soumis le document GC(48)/INF/8 à la Conférence générale, à sa 48^e session ordinaire, en vue d'informer les États Membres des progrès enregistrés en ce qui concerne l'acceptation de l'amendement par les États Membres et de rappeler les avantages d'une budgétisation biennale.
2. Dans ses décisions GC(49)/DEC/13, GC(50)/DEC/11, GC(51)/DEC/14 et GC(52)/DEC/9, la Conférence générale « encourage et engage instamment les États Membres qui n'ont pas encore déposé d'instrument d'acceptation à le faire aussitôt que possible pour que les avantages de la budgétisation biennale se matérialisent ».
3. À cet égard, dans son rapport sur la vérification des comptes de l'Agence pour 2008, le Vérificateur extérieur de l'Agence recommande de nouveau que « les États Membres s'efforcent de mener à bien le processus de ratification » pour l'acceptation de l'amendement (paragraphe 174 du document GC(53)/4), réitérant les recommandations qu'il a précédemment formulées dans ses rapports pour 2004, 2005, 2006 et 2007.
4. L'attention des États Membres est attirée sur le fait que le report de l'entrée en vigueur de l'amendement a des incidences sur les coûts comme suit :
 - a) si le passage de la budgétisation annuelle à la budgétisation biennale se produit après la mise en place des modules financiers du Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui au programme (AIPS), il y aura des coûts associés aux modifications à apporter au logiciel AIPS pour tenir compte de ce changement ; et
 - b) le processus actuel d'adoption de budgets annuels, même si le budget de la seconde année de la biennie se présente sous la forme d'une mise à jour du budget, requiert un effort et des ressources qui pourraient être employés autrement.
5. Le présent document a pour objet de présenter aux États Membres un rapport mis à jour sur les progrès accomplis.

Progrès enregistrés en ce qui concerne l'entrée en vigueur

6. En vertu de l'article XVIII C ii) du Statut, les deux tiers des États Membres de l'Agence (soit 99 États à la date du présent document) doivent accepter cet amendement pour qu'il entre en vigueur. Depuis le rapport adressé à la Conférence générale lors de sa dernière session, l'Agence a été informée par le gouvernement dépositaire qu'un État Membre avait accepté l'amendement. Le nombre d'États Membres ayant accepté l'amendement est donc de 44.

7. La liste des États dont l'acceptation de l'amendement a été notifiée à l'Agence par le gouvernement dépositaire à la date du présent document est jointe en annexe.

**ACCEPTATION DE L'AMENDEMENT DE L'ARTICLE XIV A
DU STATUT DE L'AIEA
(selon les informations communiquées par le gouvernement dépositaire)**

[au 13 juillet 2009]

État Membre	Date d'acceptation
1. Albanie	26 septembre 2008
2. Algérie	13 juin 2001
3. Allemagne	20 septembre 2001
4. Argentine	29 mai 2002
5. Autriche	3 novembre 2006
6. Bélarus	16 mars 2001
7. Brésil	29 novembre 2007
8. Bulgarie	17 juillet 2003
9. Canada	15 septembre 2000
10. Corée, République de	11 février 2000
11. Croatie	3 novembre 2000
12. Espagne	14 octobre 2004
13. Finlande	14 juin 2000
14. France	2 mai 2001
15. Grèce	15 juin 2001
16. Hongrie	18 octobre 2004
17. Iran, République islamique d'	22 octobre 2001
18. Irlande	29 novembre 2000
19. Islande	4 avril 2007
20. Italie	3 décembre 2002
21. Japon	29 juin 2004
22. Kenya	2 avril 2007
23. Lettonie	8 décembre 2004
24. Liechtenstein	2 avril 2001
25. Lituanie	6 décembre 2001
26. Luxembourg	14 septembre 2001
27. Malte	30 décembre 1999
28. Monaco	11 avril 2001
29. Myanmar	7 mai 2001

État Membre

Date d'acceptation

30.	Pakistan	20 juin 2000
31.	Pays-Bas	12 mars 2002
32.	Pérou	14 octobre 2004
33.	Pologne	20 décembre 2001
34.	République tchèque	9 avril 2002
35.	Roumanie	26 juin 2001
36.	Royaume-Uni	2 janvier 2001
37.	Saint-Siège	2 février 2001
38.	Slovaquie	29 octobre 2002
39.	Slovénie	3 avril 2000
40.	Suède	13 juillet 2001
41.	Suisse	24 août 2000
42.	Tunisie	10 août 2006
43.	Turquie	11 janvier 2006
44.	Ukraine	12 février 2003